

NÉGOCIATION DU SECTEUR PUBLIC : UNE CLAQUE AU VISAGE DES 420 000 TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DU FRONT COMMUN

Insultant, offensant, méprisant ; les mots nous manquent pour qualifier adéquatement le dépôt que nous avons reçu ce dimanche.

Avec sa bonification pitoyable de 1,3% la première année, ce qui nous amène à 10,3% sur 5 ans, ce dépôt constitue une nouvelle claque au visage pour les 420 000 travailleuses et travailleurs du Front commun. C'est une insulte. C'est trop peu, trop tard. Pour les travailleuses et les travailleurs du Front commun, tendre l'autre joue, c'est terminé.

Malgré le fait que plus de 100 000 personnes sont venues manifester en Front commun dans les rues le 23 septembre dernier, malgré un mandat de grève générale illimitée adopté à 95% et malgré l'annonce d'une première journée de grève, l'éléphant a encore accouché d'une souris. Le gouvernement continue de vouloir tout décider seul et de tout imposer, habitué à manœuvrer ainsi depuis sa première élection en 2018.

Avec son nouveau dépôt, le gouvernement démontre une fois de plus son incapacité à comprendre les difficultés vécues dans les services publics et à réaliser l'urgence de sauver le bateau qui est en train de couler. Il prouve de plus sa déconnexion complète face à la colère des travailleuses et des travailleurs qui, épuisés, portent sur leurs épaules des services publics plus que jamais fragilisés.

Grève du 6 novembre 2023 maintenue

Pour le Front commun, il n'y a rien dans ce dépôt qui permettrait de lever la grève. Il faut se rendre à l'évidence : la grève est la seule solution pour que le gouvernement comprenne. Le 6 novembre prochain, les 420 000 travailleuses et travailleurs vont exercer la grève, haut et fort.

Pour ce qui est de la suite, demeurez à l'affût, car le Front commun vous informera sur la possible tenue d'une deuxième séquence de grève. Manifestement, l'annonce d'une première séquence de grève n'a pas ouvert les yeux du gouvernement.

Offre salariale

Le gouvernement offre maintenant 10,3% sur 5 ans, réparti comme suit :

	Offre du 15 décembre 2022	Offre du 29 octobre 2023	Prévisions d'inflation les plus récentes (Desjardins, octobre 2023)
2022			6,7%
2023	3%	4,3%	4,5%
2024	1,5%	1,5%	2,6%
2025	1,5%	1,5%	1,9%
2026	1,5%	1,5%	2,0%
2027	1,5%	1,5%	
TOTAL	9%	10,3%	17,7%

Ce nouveau dépôt aura toujours comme conséquence l'appauvrissement des travailleuses et des travailleurs. Ça ne passe tout simplement pas. Rappelons que le gouvernement a choisi de donner aux parlementaires 30% d'enrichissement et de rattrapage - auxquels viendront s'ajouter d'autres augmentations annuelles - et qu'il a offert 21% aux policiers de la Sûreté du Québec. L'entente salariale à convenir avec le Front commun devra le considérer.

Avec la mise à jour économique du ministre des Finances, Éric Girard, le 7 novembre prochain, cette minuscule bonification salariale risque de s'envoler en fumée. En effet, les prévisions d'inflation du gouvernement risquent très fortement d'être revues à la hausse.

Primes et mesures temporaires

Après nous avoir menacés largement, le gouvernement annonce qu'il maintient jusqu'à la veille de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective les primes et mesures temporaires suivantes :

1. Prime de rétention pour le titre d'emploi de psychologue ;
2. Prime relative à certains titres d'emploi d'ouvriers spécialisés ;
3. Prime des secrétaires médicales ;
4. Prime d'attraction et de rétention pour le personnel de la catégorie 1 détenteur d'un poste à temps complet sur un quart de soir, de nuit ou en rotation ;
5. Primes pour la personne salariée de la catégorie des techniciens et des professionnels de la santé et des services sociaux œuvrant dans certains secteurs / Prime pour la personne salariée œuvrant dans certains secteurs ;
6. Montant forfaitaire pour les personnes salariées œuvrant auprès d'une clientèle en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ;
7. Montant forfaitaire pour les personnes salariées œuvrant auprès de la clientèle présentant des troubles graves du comportement (TGC) ;
8. Indemnité annuelle provisoire de recrutement et de maintien en emploi pour les personnes salariées œuvrant dans un établissement du Grand-Nord.

Toutefois, dans le contexte actuel de crise des réseaux, il met le feu aux poudres en choisissant de ne pas maintenir certaines mesures implantées pendant l'urgence sanitaire. En santé et en services sociaux, les mesures suivantes ne seront donc pas prolongées au-delà du 4 novembre prochain :

1. Lettre d'entente hors convention collective sur la prime de 3,5 % pour le personnel de la catégorie 1 ;
2. Taux double (200 %) lorsque la personne salariée effectue, selon certaines modalités et restrictions, un quart d'une durée minimale de quatre (4) heures en temps supplémentaire ;
3. Montants forfaitaires de 200 \$ ou de 400 \$ pour des quarts de travail additionnels ;
4. Montant forfaitaire de 2 000 \$ pour un changement de quart de jour vers un quart défavorable (soir ou nuit) durant quatre (4) semaines consécutives ;
5. Montant forfaitaire de 4 000 \$ pour la personne en prêt de service dans une région sociosanitaire éloignée ;
6. Prime de référencement de 500 \$.



Retraite

Le gouvernement retire finalement sa demande de forcer les travailleuses et les travailleurs qui ont cumulé 35 ans de service de devoir rester au minimum jusqu'à 57 ans avant de pouvoir prendre leur retraite sans pénalité.

Il maintient néanmoins sa volonté de réduire la rente de retraite au motif de la récente bonification du Régime des rentes du Québec (RRQ). Au net, il persiste encore à vouloir reprendre d'une main ce qu'il a donné de l'autre. Ainsi, il finance toujours une partie de son offre salariale sur le dos de nos retraites !

D'autre part, le gouvernement confirme un élément d'entente sur la retraite ; il affirme être d'accord pour augmenter l'âge maximal de participation au RREGOP de 69 à 71 ans.

Droits parentaux

Le gouvernement envoie de premiers signaux positifs quant à deux revendications du Front commun sur les droits parentaux : il est prêt à permettre la prise d'un congé sans traitement ou d'un congé partiel sans traitement avant la prise du congé de paternité ou d'adoption (revendication 4.1 du Front commun).

De plus, il propose d'ajouter une journée additionnelle à la banque de congés spéciaux avec solde pour la personne salariée en situation de grossesse à risque attestée par un professionnel de la santé.

Finalement, il est important de rappeler que le règlement de cette négociation passe, certes, par une entente à la table centrale, mais également aux tables sectorielles.

Comme toujours, le Front commun sera disponible pour négocier afin de faire avancer cette négociation rapidement, à la satisfaction des membres.

